

Juillet 2012

|   |  |                    |   |   |   |  |
|---|--|--------------------|---|---|---|--|
|  | منظمة الأغذية<br>والزراعة للأمم<br>المتحدة | 联合国<br>粮食及<br>农业组织 | Food and<br>Agriculture<br>Organization<br>of the<br>United Nations | Organisation des<br>Nations Unies<br>pour<br>l'alimentation<br>et l'agriculture | Продовольственная и<br>сельскохозяйственная<br>организация<br>Объединенных<br>Наций | Organización<br>de las<br>Naciones Unidas<br>para la<br>Alimentación y la<br>Agricultura |
|---|--|--------------------|---|---|---|--|

## COMITÉ DES FORÊTS

### VINGT ET UNIÈME SESSION

Rome (Italie), 24-28 septembre 2012

### COOPÉRATION INTERSECTORIELLE DANS LE DOMAINE DES FORÊTS ET DES PARCOURS: EXAMEN DES ACTIVITÉS DES ORGANISMES COMPÉTENTS DANS LA RÉGION DU PROCHE-ORIENT

1. À sa vingtième session, le Comité des forêts (COFO) a prié la Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient (CFPPO) d'examiner les activités des organismes de gestion des forêts et des parcours dans la région en vue d'améliorer la coordination et la collaboration dans ce domaine et de lui communiquer ses conclusions à sa prochaine session. Une note du secrétariat intitulée *Mandat et activités des organes régionaux de gestion des forêts et des parcours au Proche-Orient: vue d'ensemble* (voir Annexe 1) a été préparée par la FAO<sup>1</sup> à cette même session. Le document montre que les forêts et les parcours sont étroitement liés dans la région du Proche-Orient et qu'ils sont souvent considérés, sur le plan de la gestion, comme un système unique de production sylvo-pastoral.
2. Au Proche-Orient, nombreux sont les organismes et les institutions dont les compétences en matière de gestion des forêts, des parcours et des écosystèmes connexes revêtent une dimension régionale. Malgré cela, les questions relatives à la conservation et au développement des forêts et des parcours sont souvent traitées en adoptant un point de vue sectoriel étroit et sans donner toute l'attention voulue à la totalité et à l'intégrité de l'écosystème. Ces approches peuvent avoir des effets dévastateurs sur d'autres éléments de l'environnement.
3. Au niveau local, les forêts et les parcours sont principalement des ressources publiques qui relèvent de la responsabilité des institutions du secteur public. En général, une faible priorité est accordée à ce secteur car l'importance économique, sociale et environnementale de ces ressources est méconnue<sup>2</sup>. Dans la plupart des pays, le financement des programmes axés sur les forêts et les parcours ne sont pas suffisants pour répondre à la demande. Les dispositifs institutionnels, les effectifs et la coordination entre les organisations du secteur public et d'autres parties prenantes sont généralement inadéquats.

<sup>1</sup> La vingt et unième session de la Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient (CFPPO) s'est tenue du 29 janvier au 2 février à Antalya (Turquie).

<sup>2</sup> Institutions du secteur public au Proche-Orient, 2011.

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

4. Du point de vue quantitatif et qualitatif, il existe peu d'informations rigoureuses sur les parcours et elles sont dispersées. Les pays, les établissements de recherche et la FAO doivent contribuer à améliorer la qualité des informations sur les parcours en les harmonisant, de manière coordonnée, avec le reste des informations sur les ressources forestières.

5. À sa vingtième session, la CFPPO a pris note des conclusions de l'examen et souligné la nécessité d'associer son travail à celui des organes mentionnés afin de parvenir à une conservation complète, un développement durable et une bonne gestion des forêts et des parcours au Proche-Orient.

6. La Commission a demandé instamment à la FAO de réaliser une étude de cas pour examiner la nature des problèmes de coordination entre les organismes de gestion des forêts et des parcours dans les pays du Proche-Orient. Le Secrétariat a noté que les pays pourraient profiter du fait que la prochaine Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP18) se tiendra au Qatar pour donner une visibilité accrue aux questions relatives aux terres sèches, puisque cet événement aura lieu dans un pays à faible couvert forestier.

7. En réponse à la recommandation de la vingtième session de la CFPPO, le Bureau régional de la FAO pour Proche-Orient (RNE) a lancé une étude visant à analyser les obstacles qui gênent la collaboration et la coordination entre les institutions publiques chargées des forêts et des parcours et d'autres parties prenantes. Des études de cas concernant l'Iran, le Maroc, le Soudan et la Tunisie contribueront à l'analyse régionale des obstacles (politiques, dispositifs institutionnels, financement, mécanismes de coordination interdépartementale dans le secteur et leur efficacité, etc.).

8. La FAO lance une autre étude régionale sur la valorisation de la contribution économique et sociale des forêts et des parcours dans la région du Proche-Orient. L'étude jettera un éclairage sur l'importance économique et sociale des forêts et des parcours au Proche-Orient et devrait mieux faire connaître le rôle essentiel qu'ils jouent dans les moyens de subsistance de millions de personnes et dans les économies nationales.

9. La FAO a accru les moyens humains et financiers qu'elle fournit au programme de la région du Proche-Orient pour les forêts et les parcours en augmentant son budget pour l'exercice biennal 2012-2013. Des discussions sont en cours pour affecter un poste de classe P2, spécialisé dans la gestion des parcours, au programme pour la région du Proche-Orient.

Le Comité pourrait souhaiter inviter les pays à:

- Examiner leurs dispositifs institutionnels et leurs mécanismes de coordination en vue d'élaborer des mesures plus simples et collaboratives afin d'améliorer la conservation et la gestion durable des forêts et des parcours au Proche-Orient.
- Envisager d'accroître les niveaux de financement et d'augmenter l'enveloppe budgétaire destinée aux activités consacrées aux forêts et aux parcours au niveau national.

Le Comité pourrait souhaiter recommander à la FAO de:

- S'assurer qu'un niveau adéquat de coopération et d'action est maintenu au niveau interdépartemental pour que la panoplie complète de ses compétences dans les secteurs des forêts et des parcours réponde aux besoins des États Membres de la région du Proche-Orient.
- Renforcer son soutien à l'élaboration d'outils et de mécanismes visant à augmenter le financement du ou des programmes consacrés aux forêts et aux parcours dans les États Membres de la région.
- Rechercher un appui pour son programme de terrain afin qu'elle élargisse son soutien aux États Membres de la région afin de renforcer les capacités en matière de planification intersectorielle, de développement institutionnel et d'application d'une approche de la gestion des paysages qui tienne compte de toutes les interactions et connexions qui existent entre les forêts et les parcours.
- Vérifier que les rapports nationaux d'évaluation et de suivi concernant les terres sèches incluent les parcours et des indicateurs spécifiques à ceux-ci.

**ANNEXE:****MANDAT ET ACTIVITÉS DES ORGANISMES DE GESTION DES FORÊTS ET DES PARCOURS AU PROCHE-ORIENT: VUE D'ENSEMBLE**

|  |
|--|
| <b>COMMISSION DES FORÊTS ET DES PARCOURS POUR LE PROCHE-ORIENT</b>   |
| <b>VINGTIÈME SESSION</b>   |
| <b>DEUXIÈME SEMAINE FORESTIÈRE POUR LE PROCHE-ORIENT</b>   |
| <b>ANTALYA (TURQUIE)</b><br><b>29 JANVIER - 2 FÉVRIER 2012</b>   |
| <b>Bonne gouvernance des forêts et des parcours: pilier de la sécurité alimentaire</b>                           |
| <b>MANDAT ET ACTIVITÉS DES ORGANISMES DE GESTION DES FORÊTS ET DES PARCOURS AU PROCHE-ORIENT: VUE D'ENSEMBLE</b> |

**I. INTRODUCTION**

1. Les forêts et les parcours sont des ressources naturelles qui sont étroitement liées entre elles et prennent souvent la forme d'un écosystème de nature continue et non d'une suite d'entités autonomes et singulières. La gestion des forêts et des parcours, qui vise à fournir des biens et des services à la société dans des zones arides et semi-arides, peut s'appliquer à un système de production de type sylvo-pastoral, et la création d'une économie rurale forte fondée sur l'utilisation de la diversité produite par la conjonction des deux systèmes est très prometteuse. En outre, en combinant et/ou en associant pleinement la science des parcours et les approches forestières pour mieux gérer et développer des ressources naturelles, on se donne la possibilité de faire face à la dégradation de l'environnement et à la désertification en adoptant une approche plus globale et équilibrée. Le concept de gestion durable des forêts doit englober la gestion des parcours dans la région du Proche-Orient pour que les écosystèmes puissent remplir les fonctions environnementales, économiques et sociales attendues.

2. Le but du présent document est d'examiner le mandat, les activités et la structure opérationnelle des organismes régionaux de gestion des forêts et des parcours dans la région du Proche-Orient, pour voir si, et comment, ils pourraient collaborer avec la CFPPO. Le document propose également une série de recommandations sur les possibilités de soutien que pourraient apporter, aux niveaux des politiques, des institutions et des techniques, le Comité des forêts (COFO), la Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient, le Comité des questions forestières méditerranéennes (Silva Mediterranea), le Partenariat de collaboration sur les forêts méditerranéennes, la FAO et les États Membres. Ces travaux devraient permettre d'accélérer la création de synergies

propices à l'utilisation et au développement rationnels des forêts, des parcours et de la protection de l'environnement.

## II. FORÊTS ET PARCOURS AU PROCHE-ORIENT

3. En résumé, les parcours et les forêts des pays du Proche-Orient se situent dans quatre zones phytogéographiques différentes ayant chacune des conditions climatiques distinctes ainsi que la végétation correspondante. Il s'agit des zones *méditerranéenne*, *irano-turanienne*, *saharo-sindienne* et *soudano-deccanienne*. Cependant, certaines autorités peuvent aussi classer les forêts et les parcours au Proche-Orient par groupes géographiques et géopolitiques tels que l'est de la Méditerranée, la péninsule arabique, la région de l'Arabie moyenne et la région de l'Arabie orientale.

4. Dans les divers écosystèmes de ces zones arides et semi-arides, on rencontre invariablement toutes les formes de vie naturelle (espèces d'arbres, d'arbustes et de végétaux herbacés) et leur utilisation dépend, plus ou moins, de l'intérêt de la communauté, pour laquelle la maximisation des rendements est une priorité première. Du fait de cette exploitation collective de la base des ressources et de nombreux autres facteurs d'interaction et de pratiques de mauvaise gestion, de vastes zones de forêts et de parcours du Proche-Orient ont été décrites comme très dégradées et gravement touchées par la désertification. Il faut donc que tous les partenaires déploient des efforts concertés pour redresser la situation et parvenir au développement durable.

## III. GESTION DES FORÊTS ET DES PARCOURS

5. La gestion des forêts et celle des parcours contribuent beaucoup à l'environnement, et l'approche écosystémique de la conservation, de la gestion et du développement des ressources naturelles est bien conceptualisée par les forestiers et les gestionnaires de parcours. Cela étant, il convient désormais d'élaborer des lignes directrices sur la manière d'obtenir un maximum de synergies et faire en sorte que tous ceux qui sont concernés par la gestion et le développement durables des ressources naturelles puissent parler un langage commun et unir leurs efforts pour réaliser des objectifs collectifs. Il est donc nécessaire de déployer des efforts concertés et de mettre en œuvre une coordination étroite pour améliorer la gestion des ressources naturelles et des écosystèmes, et de s'assurer que tous les acteurs concernés peuvent coopérer au sein d'une équipe multidisciplinaire soudée afin de développer durablement cette base de ressources naturelles essentielle.

## IV. MANDAT, POLITIQUES ET ACTIVITÉS DES ORGANISMES ET INSTITUTIONS

6. Au Proche-Orient, les organismes et institutions dont les compétences revêtent, plus ou moins, une dimension régionale en matière de gestion des forêts, des parcours et des écosystèmes connexes sont très nombreux, mais leur niveau de collaboration et de synergie est faible et les entreprises communes qu'ils ont créées entre eux sont rares. Par exemple, les questions de conservation et de développement des forêts et des parcours sont toujours abordées sous un angle sectoriel sans qu'il soit tenu dûment compte de la totalité de l'écosystème. Cette approche peut souvent avoir une incidence très grave sur d'autres éléments de l'environnement.

7. Sur la base du mandat et de la nature des activités, les organismes régionaux qui s'occupent des forêts et des parcours peuvent être classés approximativement en six groupes: i) les organisations et organismes internationaux et ceux qui relèvent des Nations Unies (à l'exception de la FAO); ii) les organismes régionaux de développement; iii) les établissements régionaux de recherche; iv) les organismes régionaux de financement multilatéral; v) les organismes régionaux de formation et

d'éducation; vi) les organismes de développement bilatéraux et vii) les organismes nationaux de gestion des forêts et des parcours.

8. Avant d'examiner plus étroitement les divers organismes compétents en matière de gestion des forêts, des parcours, des ressources naturelles, des écosystèmes et de l'environnement, il convient de préciser qu'il existe apparemment de nombreux chevauchements dans les mandats de chacun de ces organismes. Cependant, ce chevauchement apparent est en fait extrêmement utile parce que ces organismes fonctionnent souvent comme un réseau et non comme des entités isolées. Chaque organisme est structuré de manière unique tout en possédant sa propre niche fonctionnelle. Ce sont donc les zones de chevauchement qui existent entre eux qui les poussent à coopérer et collaborer.

#### **i) Organisations/organismes internationaux et organisations/organismes des Nations Unies**

##### **• Le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF)**

9. Le Partenariat de collaboration sur les forêts est un accord volontaire entre 14 secrétariats de conventions internationales et organisations internationales ayant un programme de travail sur les forêts. La mission du PCF est de promouvoir la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts et de renforcer les engagements politiques à long terme à cette fin. Le PCF est présidé par la FAO et bénéficie de l'appui administratif du Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF). Le PCF défend le concept de gestion durable des forêts.

10. Un des objectifs du PCF est d'aider le FNUF et ses pays membres. Il fournit un appui au FNUF et à d'autres instances de dialogue internationales sur les forêts, notamment la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD). Le PCF se réunit généralement pour examiner les domaines de coordination stratégique entre les membres du PCF et trouver les moyens d'améliorer la cohérence entre les positions des pays dans les réunions et forums internationaux (par exemple, les conférences des parties, la biodiversité, etc.).

##### **• Le Comité des questions forestières méditerranéennes (*Silva Mediterranea*)**

11. Le Comité des questions forestières méditerranéennes (*Silva Mediterranea*) est un des organes statutaires qui couvrent la région méditerranéenne. Il s'agit d'un forum qui propose des avis et des actions sur les principales questions forestières concernant les pays méditerranéens, notamment plusieurs membres de la CFPPO. C'est aujourd'hui le seul forum international sur les forêts méditerranéennes au sein duquel les pays méditerranéens de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique, de la Commission européenne des forêts et de la Commission des forêts pour le Proche-Orient peuvent partager leurs expériences et établir des programmes de coopération.

12. Le nouveau Partenariat de collaboration sur les forêts méditerranéennes (PCFM), lancé par plusieurs partenaires en avril 2011 pendant la deuxième Semaine de la forêt méditerranéenne, qui s'est tenue à Avignon, a été établi afin d'aider l'Algérie, le Liban, la Syrie, la Tunisie et la Turquie à adapter leurs forêts et espaces boisés méditerranéens au changement climatique. Le PCFM est présidé par le secrétariat du Comité des questions forestières méditerranéennes (*Silva Mediterranea*).

##### **• Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)**

13. Le PNUE est l'organisme chef de file des Nations Unies chargé des questions d'environnement à l'échelle mondiale. La tâche principale du PNUE est de lancer et de coordonner les activités de toutes les conventions mondiales sur l'environnement, telles que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD).

- **Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)**

14. La mission première du PNUD est de prôner le changement et d'aider les pays à accéder aux connaissances, à l'expérience et aux ressources afin d'aider les populations à mener une existence meilleure. Le PNUD se concentre principalement sur cinq grandes questions concernant le développement, en particulier celles ayant trait à l'environnement et à l'énergie. Dans cette niche fonctionnelle particulière, la stratégie du PNUD en matière d'environnement porte essentiellement sur l'accès à des services énergétiques viables, la gestion durable des terres pour lutter contre leur dégradation et la désertification, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et des politiques visant à réduire les émissions de polluants nuisibles et de substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Il ne fait aucun doute que l'idée de regrouper les forêts et les parcours cadre parfaitement avec les buts et les objectifs des activités du PNUD en matière d'environnement et d'énergie. À cet égard, le PNUD devrait être en mesure d'appuyer la FAO au niveau des politiques dans la région du Proche-Orient.

- **Le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS)**

15. Le mandat spécifique du BNUS est de lancer et de coordonner les initiatives déployées aux niveaux national et international pour lutter contre la désertification et la sécheresse dans les pays d'Afrique du Nord et du Sahel. Dans ce domaine particulier, le BNUS a conduit plusieurs projets visant à enrayer la désertification et à augmenter le taux de couverture biomasse. Ses méthodes de travail sont étroitement liées à celles du PNUD. On peut d'ailleurs considérer qu'il est un organe subsidiaire du PNUD spécialisé dans la lutte contre la désertification dans la région du Sahel. Dans la mesure où le développement des forêts et des parcours joue un rôle central dans le processus de lutte contre la désertification, le mandat et les activités du BNUS peuvent être en grande partie appuyées par la CFPPO.

- **Le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement (CMACE)**

16. La Ligue des États arabes, par le biais du Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement (CMACE), a adopté une déclaration politique qui présente les principaux éléments de la position arabe dans les négociations sur le changement climatique. La déclaration reconnaît que la région arabe, qui est localisée dans une région sèche et aride, sera l'une des zones les plus vulnérables aux effets potentiels du changement climatique, notamment l'accroissement de l'intensité des sécheresses ainsi que la désertification et la pénurie de ressources hydriques. Elle insiste sur la nécessité d'intégrer les problématiques du changement climatique dans les politiques, stratégies et programmes de développement des pays arabes, et souligne que les gouvernements jouent un rôle primordial dans la lutte contre les effets du changement climatique, mais en coordination avec toutes les parties concernées, notamment la communauté scientifique. À cette fin, le CMACE et la FAO peuvent se concerter pour la fourniture d'un appui en matière d'élaboration de politiques dans les États Membres du Proche-Orient.

- **Le Centre pour l'environnement et le développement dans la région arabe et l'Europe (CEDRAE)**

17. Le CEDRAE est une organisation intergouvernementale internationale dont l'objectif stratégique est de favoriser l'élaboration de mesures en faveur de l'environnement et du développement en s'appuyant sur des investissements dans le capital humain, dans le but de former des cadres qualifiés capables de conduire le processus de développement, notamment dans les domaines du développement durable. Le CEDRAE coopère activement avec la Commission européenne et des organisations nationales et internationales afin de mettre en œuvre des projets liés à l'environnement, à la recherche et au développement durable dans la région arabe. Il contribue souvent à en définir le cadre et recommande la participation d'un large éventail de parties prenantes. Il démultiplie également les effets de ces projets en participant à des symposiums et des conférences au

cours desquels les résultats des interventions peuvent être diffusés. S'agissant des mesures institutionnelles et des interventions techniques en faveur du développement durable des ressources naturelles (forêts/parcours) et de la protection de l'environnement, le CEDRAE, en tant qu'initiative européenne et arabe, peut jouer un rôle efficace à l'appui de la CFPPO.

- **Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)**

18. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est un forum pour les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les chercheurs et les communautés locales. Elle s'occupe de la conservation de la nature au niveau mondial et s'assure que toute utilisation des ressources naturelles est équitable et viable du point de vue écologique. Ses interventions, nombreuses, sont complétées par des projets de terrain et des travaux de recherche sur la biodiversité et les écosystèmes. L'UICN peut collaborer avec la CFPPO dans les domaines de la conservation de la biodiversité des forêts et des parcours, et de la gestion durable de cette importante base de ressources naturelles.

- ii) **Organes de développement régionaux**

- **L'Organisation arabe pour le développement agricole (OADA)**

19. L'OADA est chargée de favoriser le développement régional de tous les aspects liés aux ressources naturelles et agricoles en collectant, diffusant et facilitant l'échange de connaissances et d'informations sur la recherche, la formation et l'innovation. Les ministres de l'agriculture des États membres composent le conseil d'administration de l'OADA. Ils se réunissent chaque année pour examiner et approuver les politiques et les stratégies régionales de développement agricole. Dans le domaine des forêts, des parcours et des pâturages, l'OADA conduit des enquêtes et études de reconnaissance dans presque tous les pays arabes. Malgré son rôle efficace dans le domaine des forêts et des parcours, l'OADA ne peut pas être considérée comme étant spécialisée dans ce domaine. Cette organisation devrait donc collaborer étroitement aux niveaux technique et institutionnel avec la CFPPO.

- **L'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)**

20. L'IGAD est à l'origine un organisme régional chargé de la lutte contre la sécheresse et la désertification et du développement dans sept pays d'Afrique de l'Est. Actuellement, l'IGAD se concentre exclusivement sur la lutte contre la sécheresse et la désertification dans la corne de l'Afrique.

21. L'IGAD s'efforce de mettre en œuvre la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en réalisant des études et en élaborant des stratégies et des plans régionaux pour lutter contre la désertification et dans lesquels les forêts et les parcours sont des éléments essentiels. La CFPPO peut donc renforcer des liens avec l'IGAD dans la mise en œuvre de la CCNUCC.

- **Le Secrétariat du processus de Téhéran pour les pays à faible couverture forestière**

22. Le mandat principal du Secrétariat du processus de Téhéran pour les pays à faible couverture forestière (« le Secrétariat ») est de faciliter l'exécution des programmes forestiers nationaux dans tous les États Membres et de promouvoir des accords régionaux et sous-régionaux visant à échanger des données d'expérience et à appuyer les processus nationaux, en partenariat étroit avec les membres de la communauté internationale qui partagent les mêmes objectifs.

23. En réalisant ses principaux objectifs, le Secrétariat s'est aligné sur les objectifs et les mesures proposées dans le cadre des trois conventions mondiales (désertification, biodiversité et changement climatique). Il a en outre établi des liens étroits avec d'autres organisations multilatérales et attiré l'attention de la communauté internationale sur les besoins uniques des pays à faible couvert forestier.

24. Peu après sa création, le Secrétariat a participé activement à des réunions nationales, régionales et internationales sur les forêts telles que le Forum intergouvernemental sur les forêts, le Fonds des Nations Unies sur les forêts, les Commissions des forêts pour le Proche-Orient et les comités régionaux, Silva-Mediterranea, le Comité des forêts de la FAO, les réunions nationales et

internationales sur les critères et indicateurs, et il a organisé ses propres ateliers régionaux. En outre, le Secrétariat a coopéré avec la FAO, le PNUE, le PNUD et le FNUF sur des questions concernant les pays à faible couvert forestier, et élaboré une stratégie et un plan d'action dont la mise en œuvre fait l'objet d'un suivi actif en coopération étroite avec la FAO et avec son assistance.

25. Si l'on examine son mandat, son mode de fonctionnement, toutes les activités qu'il a conduites et les brillants résultats qu'il a obtenus, force est de constater que le mandat et les objectifs du Secrétariat ont beaucoup de points communs avec ceux de la CFPPO. Cependant, les atouts et la singularité de la CFPPO tiennent peut-être au fait qu'elle considère que les forêts et les parcours forment un seul écosystème. Il s'agit là d'une approche qui, pour la première fois, permettra d'embrasser la totalité de l'environnement et de promouvoir la production agro-sylvo-pastorale au Proche-Orient, et qui pourrait donc contribuer efficacement aux efforts déployés à l'échelon régional et international pour éliminer la pauvreté.

### iii) Organismes de recherche régionaux

- **Le Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches (ACSAD)**

26. L'ACSAD a pour mission d'étudier et de développer les parcours dans les zones arides et semi-arides de tous les pays arabes. Depuis sa création, l'ACSAD effectue des travaux de recherche dans presque toutes les zones écologiques du Proche-Orient. Cet organisme de recherche régional a également participé à la définition et à l'exécution de certaines activités de gestion et de développement de parcours dans divers pays arabes. Dans le domaine de la recherche sur les forêts et les parcours, la CFPPO peut travailler en collaboration étroite avec l'ACSAD.

- **Centre international de recherche dans les zones arides (ICARDA)**

27. La mission du Centre international de recherche dans les zones arides est d'améliorer les cultures de légumineuses en s'appuyant sur la recherche, la formation et le conseil stratégique dans la région du Proche-Orient. Il fournit des services dans les zones sèches non tropicales afin d'accroître l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans les exploitations, les parcours et la production de petits ruminants. Il s'efforce également d'améliorer la gestion des terres et la diversification de leur utilisation en vue de renforcer les moyens de subsistance des populations qui vivent avec peu de ressources dans les zones sèches, tout en s'assurant que l'utilisation et la conservation des ressources naturelles sont plus équitables et plus efficaces. Compte tenu de sa mission de portée mondiale et de son immense expérience dans l'amélioration de la qualité du système agropastoral et des moyens de subsistance des populations pauvres en ressources qui vivent dans les zones sèches, l'ICARDA peut collaborer harmonieusement avec la CFPPO et contribuer à ses objectifs.

- **Institut international de recherche sur l'élevage (ILRI)**

28. Cet institut international de recherche est le résultat d'une transformation de l'ancien Centre international d'élevage pour l'Afrique (ILCA). L'ILRI est actuellement chargé de produire de nouvelles connaissances et d'élaborer de nouvelles solutions techniques et institutionnelles concernant l'économie rurale fondée sur l'élevage dans les zones d'élevage et pastorales d'Afrique. La plupart de ses interventions en Afrique se limitent aux populations sédentarisées et au système de production animale dans les villages. L'ILRI est donc à l'évidence très proche de l'ICARDA, et les possibilités de collaboration avec la CFPPO dans les pays d'Afrique du Nord sont grandes.

- **Centre mondial d'agroforesterie**

29. Ce centre de recherche régional est chargé de la promotion et du transfert de technologies concernant les systèmes agricoles, socioéconomiques, agroforestiers et forestiers ainsi que la science du sol. Ses activités les plus importantes sont l'éducation et la diffusion de connaissances, la formation et la recherche. En tant qu'organisme éminent de recherche agroforestière, le Centre peut contribuer aux objectifs de la CFPPO dans le domaine de l'amélioration des parcours et pâturages.

#### **iv) Organismes régionaux de financement multilatéral**

- **Fonds international pour le développement agricole (FIDA)**

30. Le FIDA est un des principaux organismes de financement des projets de développement et de crédit pour le secteur agricole, y compris les forêts et les parcours. Il participe activement au financement de plusieurs activités d'intervention dans le domaine de la gestion des parcours, de l'agroforesterie, du développement rural, de la lutte contre la désertification et de la protection de l'environnement. Comme de nombreux organismes de financement, le FIDA a des activités qui comprennent l'élaboration d'études d'impact sur l'environnement et de mesures d'atténuation efficaces à toutes les phases des projets financés. Compte tenu de son mode de fonctionnement et de ses domaines d'intérêt, le FIDA peut être un mécanisme de financement adapté pour la plupart des États membres de la CFPPPO au Proche-Orient.

- **Banque africaine de développement (BAD)**

31. La Banque africaine de développement est une institution multilatérale de financement qui couvre tous les aspects du développement en Afrique. Elle a cofinancé plusieurs projets énormes dans le domaine de la gestion des parcours, du reboisement et du développement de pâturages en Afrique. La BAD porte une attention particulière aux questions liées à l'environnement et les études d'impact et les mesures d'atténuation jouent un rôle essentiel dans son processus de prêt.

- **Banque islamique de développement (BID)**

32. La Banque islamique de développement est une institution internationale de financement chargée du développement économique et du progrès social dans les pays islamiques. Dans les domaines liés au développement des forêts et des parcours, à l'environnement et à l'atténuation de la pauvreté, la BID a cofinancé de nombreuses activités dans ces pays. L'atténuation de la pauvreté, la promotion du développement humain et la sécurité alimentaire sont des domaines prioritaires. La BID, comme le FIDA et la BAD, peut collaborer avec la CFPPPO dans les diverses activités qu'elle mène dans les États membres, notamment en ce qui concerne la gestion des forêts, des parcours et des écosystèmes, et l'atténuation de la pauvreté.

#### **v) Organismes régionaux d'éducation et de formation**

33. Ces organismes comptent parmi eux l'Institut arabe pour les forêts et les terrains de parcours et diverses universités et instituts de formation implantés dans les pays du Proche-Orient. Cet institut régional de formation est chargé d'assurer une éducation et une formation de niveau intermédiaire dans le domaine de la gestion des forêts et des parcours. Il propose actuellement un programme de formation d'une durée de deux ans à la gestion des forêts et des parcours, destiné à des étudiants de tous les pays arabes. D'autres universités et centres de formation peuvent aussi collaborer avec la CFPPPO en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de programme de formation à tous les aspects de la gestion des forêts, des parcours, des écosystèmes intégrés et des ressources naturelles.

#### **vi) Quelques organismes bilatéraux de développement**

34. Il existe de nombreux organismes de développement bilatéraux qui interviennent dans le domaine de l'environnement, du développement rural, de la lutte contre la désertification, de la gestion des écosystèmes et du développement des forêts, des parcours et des ressources naturelles au Proche-Orient. Ces organismes peuvent collaborer avec la CFPPPO aux niveaux local et national dans presque tous les États membres. La CFPPPO peut contacter certains de ces organismes et les convaincre de se joindre à elle pour fournir des services aux communautés rurales dans le développement durable des forêts, des parcours et des ressources naturelles. Des organismes comme OXFAM-GB, GTZ, NORAGRIC, FINIDA, ASDI et ACIDI en font partie.

## vii) Quelques organismes nationaux de gestion des forêts et des parcours

35. L'Administration des forêts et des parcours (Arabie saoudite), la Société nationale des forêts / Administration des parcours et pâturages (Soudan), le Programme d'amélioration et de développement « Syrian Badeya » (Syrie) et le Plan national de lutte contre la désertification (Tunisie) sont quelques exemples d'organismes nationaux de gestion des forêts et des parcours.

36. Ces organismes nationaux sont spécifiquement chargés de la conservation, de la recherche et du développement de vastes parcours et couverts forestiers, sachant que la priorité est donnée au développement des systèmes de production des éleveurs nomades. Tous mettent l'accent sur une stratégie de développement de réserves de parcours (*mahmeyat*) et de brise-vent pour conserver et développer les forêts et les parcours dans leurs pays respectifs. La plupart de leurs activités les plus marquantes sont la lutte contre la diversification et la protection de l'environnement, l'aménagement de réserves de parcours, l'étoffement des semences des plantes fourragères herbacées et buissonnantes, l'ensemencement et le réensemencement, ainsi que la formation, le renforcement des capacités et la vulgarisation dans les communautés locales.

37. Il existe dans ces pays de bons exemples de développement des forêts et des parcours qui pourraient être adoptés par la CFPPPO afin d'être reproduits dans d'autres pays ayant des conditions socioéconomiques et écologiques analogues.

## V. OBSERVATIONS FINALES

- Les organismes régionaux, les décideurs, les planificateurs et les praticiens du Proche-Orient ont de bonnes chances de parvenir à une intégration et à une synergie complètes dans les domaines de la conservation, de la gestion, de l'amélioration et du développement durable des forêts et des parcours.
- Outre la FAO, qui est un acteur de premier plan, les organes régionaux dont la mission est, sous une forme ou une autre, de gérer les forêts et les parcours, comptent parmi eux des organisations et organismes internationaux, des organisations et organismes des Nations Unies, des organismes régionaux de développement, des organismes régionaux de recherche, des organismes régionaux de financement multilatéral, des organismes régionaux d'éducation et de formation, ainsi que des organismes de financement bilatéraux. Au niveau national, il existe, invariablement, au moins deux institutions et organismes gouvernementaux chargés des questions de gestion des forêts et des parcours.
- Le PNUE, le PNUD, le BNUS, le CMACE, le CEDRAE et l'UICN font partie des organismes internationaux et des organismes des Nations Unies qui peuvent collaborer avec la CFPPPO. Ces organismes ont des objectifs très proches des objectifs et des propositions d'action des trois conventions mondiales (désertification, biodiversité et changement climatique). La CFPPPO a de grandes chances d'établir des liens avec ces organismes éminents des Nations Unies et de collaborer à la mise en œuvre de ces conventions mondiales.
- De même, la CFPPPO peut établir des liens de collaboration avec des organismes régionaux de développement qui partagent les mêmes objectifs, tels que l'Organisation arabe pour le développement agricole (OADA), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et le Secrétariat du processus de Téhéran pour les pays à faible couverture forestière. Le mandat et les objectifs de ce dernier ont beaucoup de points communs avec ceux de la CFPPPO. Cependant, les atouts et la singularité de la CFPPPO tiennent peut-être au fait qu'elle considère que les forêts et les parcours forment un seul écosystème, une approche qui, pour la première fois, sera incorporée dans les stratégies et les plans de gestion des ressources naturelles. Ce concept de gestion des écosystèmes devrait avoir des effets bénéfiques pour le système de production agro-sylvo-pastoral au Proche-Orient et pourrait donc contribuer aux efforts déployés à l'échelon régional et international pour éliminer la pauvreté.

- Le Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches (ACSAD), le Centre international de recherche dans les zones arides (ICARDA), l'Institut international de recherche sur l'élevage (ILRI) et le Centre international pour la recherche en agroforesterie (CIRAF) sont des exemples d'organismes régionaux de recherche qui peuvent collaborer étroitement avec la CFPPO afin d'améliorer la qualité du système agropastoral et des moyens de subsistance des populations pauvres en ressources qui vivent dans les zones sèches.
- Les organes de financement régionaux multilatéraux comptent parmi eux le Fonds international pour le développement agricole (FIDA), la Banque africaine de développement (BAD) et la Banque islamique de développement (BID). Ils peuvent collaborer sur le plan financier avec la CFPPO dans les diverses activités qu'elle mène dans les États membres, notamment en ce qui concerne la gestion des forêts, des parcours et des écosystèmes, et l'atténuation de la pauvreté. Le cadre institutionnel de ces organes de financement régionaux est axé sur l'autonomisation et le soutien des ruraux pauvres aux fins d'éliminer la pauvreté.
- Des organes régionaux d'éducation et de formation tels que l'AFRI et diverses universités et institutions de formation au Proche-Orient peuvent collaborer dans le domaine de la formation pour satisfaire les intérêts des États membres de la CFPPO.
- D'éminents organismes internationaux et bilatéraux de développement comme OXFAM-GB, GTZ, NORAGRIC, FINIDA, ASDI et ACDI peuvent être contactés par la CFPPO aux fins d'apporter leur concours dans certaines activités de développement bilatéral visant à fournir des services aux communautés rurales dans le développement durable des forêts, des parcours, des ressources naturelles et de l'environnement.
- Ce document présente un certain nombre d'organismes nationaux de gestion des parcours et des forêts dans la région ainsi que des observations sur leurs mandats, activités et réalisations marquantes. Les exemples de bonne gestion des forêts et des parcours dans certains pays peuvent être adoptés par la CFPPO et reproduits dans d'autres pays ayant des conditions socioéconomiques et écologiques analogues.

## VI. VOIE À SUIVRE

- Il est vivement recommandé que la CFPPO présente une définition ou une description techniquement acceptable des écosystèmes que sont les forêts et les parcours dans les zones arides et semi-arides du Proche-Orient. Cela permettrait de délimiter la compétence de la CFPPO et de donner une meilleure visibilité à ses priorités et ses intérêts par rapport à d'autres organismes qui partagent les mêmes objectifs et interviennent dans le domaine.
- Il est aussi recommandé que la CFPPO ouvre de nouvelles voies de collaboration et resserre les liens avec le PCF, le FNUF et le PNUE à tous les niveaux des conventions mondiales sur l'environnement (CCNUCC, CDB et CNULD). Le PCF peut contribuer aux travaux du FNUF et de ses pays membres, et renforcer la coopération et la coordination dans le domaine des écosystèmes forestiers et des parcours au Proche-Orient. Plus précisément, il est recommandé que la FAO place les forêts et les parcours au rang des priorités et des objectifs du PCF, en particulier dans les écosystèmes arides et semi-arides du Proche-Orient et dans d'autres régions. À cette fin, la FAO pourrait présenter une définition technique spécifique ou une description acceptable du nouveau concept regroupant les forêts et les parcours dans la gestion des écosystèmes. En s'appuyant sur cette définition technique proposée par la FAO et qui consiste à associer les forêts et les parcours, le PCF pourrait contribuer aux travaux du FNUF et de ses pays membres et renforcer la coopération et la coordination dans le domaine des écosystèmes forestiers et des parcours au Proche-Orient.

- Il ne fait aucun doute que l'idée de regrouper les forêts et les parcours cadre parfaitement avec les buts et les objectifs des activités du PNUD en matière d'environnement et d'énergie. À cet égard, il est recommandé que des liens étroits soient établis avec le PNUD pour appuyer le Comité des forêts de la FAO au niveau institutionnel dans la région du Proche-Orient.
- Il est recommandé que la CFPPO prenne contact avec le CAMRE pour définir des niveaux d'intervention et d'appui au niveau institutionnel dans les États membres du Proche-Orient.
- De même, des relations de travail étroites devraient être établies avec le CEDRAE pour qu'il prête son concours à l'élaboration de mesures institutionnelles et d'interventions techniques adaptées au développement durable des ressources naturelles (forêts, parcours) et à la protection de l'environnement.
- L'UICN peut collaborer avec la CFPPO dans les domaines de la conservation des forêts, de la biodiversité des parcours et de la gestion durable de cette importante base de ressources naturelles.
- La CFPPO doit se rapprocher de l'OADA et proposer de nouvelles voies de collaboration aux niveaux technique et institutionnel dans les États arabes, et resserrer les liens avec l'IGAD pour mettre en œuvre la CCNUCC.
- Malgré leur légère différence et leur singularité, le Processus de Téhéran pour les pays à faible couverture forestière et la CFPPO sont étroitement liés et leurs mandats et objectifs ont beaucoup de points communs. Ils devraient collaborer étroitement aux niveaux institutionnel, structurel, stratégique et technique.
- Dans le domaine de la recherche sur la gestion des écosystèmes, des forêts, des parcours, du système agropastoral et des moyens de subsistance des populations pauvres en ressources vivantes dans les régions sèches, la CFPPO devrait travailler en partenariat étroit avec l'ACSAD, l'ICARDA, l'ILRI et le CIRAF, qui sont des organismes de recherche éminents dans la région.
- La BID, le FIDA et la BAD, qui sont des institutions de financement de premier plan dans la région, peuvent collaborer financièrement avec la CFPPO dans les diverses activités qu'elle mène dans les États membres, notamment en ce qui concerne la gestion des forêts, des parcours et des écosystèmes, et l'atténuation de la pauvreté.
- Dans le domaine de l'éducation et de la formation à tous les aspects de la gestion des ressources naturelles, des écosystèmes intégrés, des parcours et des forêts, la CFPPO est invitée à collaborer avec l'AFRI et divers instituts de formation et universités au Proche-Orient en vue d'élaborer et d'organiser des programmes d'éducation et de formation.
- Dans la mesure où son mandat le lui permet, la CFPPO est vivement invitée à donner des avis aux organismes nationaux de gestion des forêts et des parcours et à collaborer avec eux pour élaborer des stratégies ou des plans nationaux pour le développement durable des forêts et des parcours, modifier les structures des institutions et des organismes, mettre en œuvre des réformes législatives et diffuser des connaissances et des données d'expérience sur les interventions techniques qui ont réussi.

38. Les délégués pourraient souhaiter soumettre leurs orientations et leurs contributions concernant les questions suivantes:

- 
- Comment améliorer la coordination et renforcer les synergies entre la CFPPO et les organisations régionales chargées de la gestion des forêts et des parcours?
  - Quel rôle spécifique devrait jouer la CFPPO dans l'amélioration de la coordination entre les organisations qui s'occupent des forêts et des parcours?
  - Existe-t-il dans la région des exemples de coordination réussie entre des organisations et qui pourraient être utilisés comme modèles d'apprentissage?